

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010441 – ASA 33/018/01

Action complémentaire sur l'AU 150/01 (ASA 33/014/01 du 15 juin 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE OU MAUVAIS TRAITEMENTS

PAKISTAN

environ 35 militants politiques

(AZAD CACHEMIRE)

Nouveaux noms :

Amanullah Khan, président du *Jammu and Kashmir Liberation Front* (JKLF, Front de libération de Jammu-et-Cachemire)

environ 70 autres militants politiques

Londres, le 5 juillet 2001

Il semble aujourd'hui qu'un peu plus de 100 militants politiques aient été arrêtés. Tous ont été informés qu'ils seraient maintenus en détention durant au moins trente jours en vertu de l'Ordonnance de 1960 sur le maintien de l'ordre public. Amnesty International pense qu'ils risquent d'être victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Les autorités ont procédé à de nouvelles arrestations le 8 et le 14 juin, ainsi que le 3 juillet. Parmi les personnes appréhendées figure le président du *Jammu and Kashmir Liberation Front* (JKLF, Front de libération de Jammu-et-Cachemire), Amanullah Khan. Les militants qui ont été interpellés sont des membres de son parti et des adhérents du *United Kashmir People's National Party* (UKPNP, Parti national unifié du peuple du Cachemire).

Ces deux partis sont favorables à l'indépendance de l'État de Jammu-et-Cachemire. L'acte de candidature des individus désignés pour représenter le JKLF et l'UKPNP dans le cadre des élections législatives du 5 juillet a été rejeté par la Commission électorale, qui a écarté de manière systématique les candidats refusant de signer une déclaration aux termes de laquelle ils exprimaient leur soutien au rattachement de l'Azad Cachemire au Pakistan.

ACTION RECOMMANDÉE : fax / lettre par avion / aérogramme (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhorte les autorités de l'Azad Cachemire à veiller à ce qu'aucune des personnes détenues ne soit soumise à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment que ces personnes soient libérées immédiatement et sans condition si le seul motif de leur détention réside dans leurs convictions politiques ;
- appelez les autorités à s'abstenir d'arrêter des individus qui se contentent de manifester sans violence pour des motifs politiques, et à modifier la loi qui permet actuellement que des personnes soient emprisonnées pour délit d'opinion.

APPELS À :

Remarque : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérants.

Premier ministre de l'Azad Cachemire :

Prime Minister of Azad Jammu and Kashmir

Muzaffarabad

Azad Jammu and Kashmir

Pakistan

Fax : + 92 58810 39108 / + 92 51 9206288

Formule d'appel : *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier Ministre,

Président de l'Azad Cachemire :

President of Azad Jammu and Kashmir

Muzaffarabad

Azad Jammu and Kashmir

Pakistan

Fax : + 92 58810 42433 / + 92 51 9210540

Formule d'appel : *Dear President,* / Monsieur le Président,

COPIES aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org